



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-INT.337

Déposé le : 30.04.19

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Centre de Compétence Cyber : quelle plus-value pour les citoyens ?

Texte déposé

Par communiqué de presse du 9 avril 2019, la Conférence latine des chefs de départements de justice et police (CLDJP) a annoncé avoir validé la création d'un Centre de compétence Cyber (CCC) romand piloté par les spécialistes de la police cantonale de Genève. Celui-ci assumera des compétences liées à l'accès aux données numériques, à l'évolution dans le cyberspace, à l'exploitation dans l'internet des objets et des véhicules, ainsi qu'au processus d'exploitation et d'analyses du renseignement récolté.

Il est nécessaire de lutter contre la cybercriminalité, dont les chiffres sont en hausse constante ces dernières années. Selon la Conférence des commandants des polices cantonales, cette évolution est illustrée par l'augmentation des chiffres dans le domaine de l'escroquerie (+3060 infractions, +23%), de l'utilisation frauduleuse d'un ordinateur (+627, +13%), de l'extorsion et du chantage (+316, +49%), de l'appropriation illicite (+241, +9%) et de l'introduction non autorisée dans un système de données (+187, +46%).

Les citoyens sont particulièrement vulnérables face à ces attaques, tant il est difficile de faire face à la diversité d'infractions possibles (maliciels, hameçonnage, pourriels, rançongiciels, etc.).

Dans ce contexte, je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Les citoyens pourront-ils directement s'adresser à ce CCC pour déposer plainte ou poser des questions ?
2. Ce CCC prévoit-il de faire des campagnes de prévention et d'informations liées aux risques de la cybercriminalité ?
3. Quels seront les moyens, que cela soit financiers ou en ressources humaines, mis à disposition par l'Etat de Vaud dans ce CCC ?

4. Quels sont les collaborations prévues avec le MELANI, la Centrale fédérale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information ?

D'avance je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Bettschart-Narbel Florence

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch